

**Établissement Public Territorial 12  
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

**Conseil territorial du mardi 16 février 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

**Délibération n° 16.02.16 – 26**

**Représentation de l'établissement public territorial 12 dans les divers organismes (associations, conseils de surveillance, conseils d'établissements) auxquels était représentée la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre**

L'an deux mille seize, le 16 février à 19h20 les membres du conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 février 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM. GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par AM. GILGER-TRIGON</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX	H. DE COMARMOND <i>par JY. LE BOUILLONNEC</i>	
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME T. PANETTA	A. IDELOUALI <i>par P. CHIESA</i> I. RIFFAUD <i>par JM. BOURJAC</i>	
FRESNES	R. DOMPS	JJ. BRIDEY <i>par D. GIRARD</i> L. MOREIRA DA SILVA <i>par R. DOMPS</i>	D. HELBLING
GENTILLY	P. DAUDET	P. TORDJMAN <i>Par P. DAUDET</i>	
IVRY-SUR-SEINE	AP. APPOLAIRE P. BOUYSSOU (6) P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT (2)	R. MARCHAND <i>par JC. KENNEDY</i> M. PIERON <i>par M. TAGZOUT (2)</i> B. WOJCIECHOWSKI <i>par C. VEYRUNES-LEGRAIN</i>	P. BOUYSSOU (5) M. TAGZOUT (1)
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	L. BOYAU	JL. LAURENT <i>par L. BOYAU</i> M. NICOLLE <i>par P. NOURY</i>	S. BENBELKACEM
L'HAY-LES-ROSES	C. DECROUY L. HUBERT F. SOURD (4)	V. JEANBRUN <i>par R. REDA</i> F. SOURD (3) <i>par L. HUBERT</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	N. ACHTERGAELE S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA V. LAURIN-MARCHEIX P. SEGURA		
VALENTON		F. BAUD <i>par M. LEPRETRE</i>	
VILLEJUIF	C. CASEL D. GIRARD A. GRIVOT P. VIDAL (7) E. YEBOUET	F. LE BOHELLEC <i>par E. YEBOUET</i> A. LIPIETZ <i>par J. PERREUX</i> F. PERILLAT-BOTTONET <i>par J. FOULON</i>	P. VIDAL (8)

## Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLENEUVE-LE-ROI	B. COLLET P. GAGNEPAIN S. HAMID		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALEXANDRE A. BOYER P. GAUDIN		S. ALTMAN N. DINNER
VIRY-CHATILLON	J. BERENGER A. MERRINA L. SAUERBACH	JM. VILAIN <i>par A. MERRINA</i>	
VITRY-SUR-SEINE	A. AFFLATET P. BELL-LLOCH JM. BOURJAC R. CHICOT JC. KENNEDY M. LEPRETRE I. LORAND S. MONTOIR J. PERREUX S. TAILLEBOIS C. VEYRUNES-LEGRAIN	H. TMIMI <i>par I. LORAND</i> F. LEFEBVRE <i>par P. BELL-LLOCH</i>	

- (1) jusqu'à la délibération n° 23  
 (2) à partir de la délibération n°24  
 (3) Jusqu'à la délibération n° 25  
 (4) à partir de la délibération n°26

- (5) jusqu'à la délibération n° 26  
 (6) à partir de la délibération n° 27  
 (7) jusqu'à la délibération n° 27  
 (8) à partir de la délibération n° 28

### Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
64	21	85
65 <sup>(1)</sup>	22 <sup>(1)</sup>	87 <sup>(1)</sup>
66 <sup>(2)</sup>	21 <sup>(2)</sup>	87 <sup>(1)</sup>
67 <sup>(3)</sup>	21 <sup>(3)</sup>	88 <sup>(3)</sup>
66 <sup>(4)</sup>	21	87 <sup>(4)</sup>

- (1) à partir de la délibération n° 24  
 (2) à partir de la délibération n° 26  
 (3) à partir de la délibération n° 27  
 (4) à partir de la délibération n° 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public territorial et ses villes membres ;

Considérant que L'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCI existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du comité directeur de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Campus de cancérologie la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'Établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Ordif la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association CLLAJ la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

## **Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association ECARTs la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association AGECAM la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein des conseils d'établissements des conservatoires de musique d'Arcueil, Kremlin-Bicêtre, de Gentilly, de Villejuif, de Cachan, de Fresnes, et de L'Haÿ-les-Roses, ainsi que du conservatoire de danse de Villejuif la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein des conseils de surveillance du CH Fondation Vallée à Gentilly et du CH Paul Guiraud à Villejuif la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein de l'association Cap Digital la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du club des entreprises du Val-de-Bièvre la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre par l'établissement public territorial ;

Considérant qu'il convient d'acter au sein du syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (SIIM) la substitution-représentation de la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre par l'établissement public territorial ;

Ouï, l'exposé des motifs précisant qu'il est, à ce titre, nécessaire que l'établissement public territorial désigne ses représentants au sein des conseils d'administration des associations, conseils d'établissements et conseils de surveillance ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

### **le conseil territorial délibère et,**

1. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de la VSB par 87 voix :
  - M. Daniel BREUILLER
  - M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC
  - M. Jean-Jacques BRIDEY
  - Mme Patricia TORDJMAN
  - M. Vincent JEANBRUN
  - M. Jean-Marc NICOLLE
  - M. Franck LE BOHELLEC
2. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de Campus de cancérologie par 87 voix :
  - M. Daniel BREUILLER
3. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'Ordif par 87 voix :
  - Titulaire : Mme Hélène DE COMARMOND
  - Suppléant : M. Pierre CHIESA
4. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du CLLAJ par 87 voix :
  - Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON
5. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association ECARTs par 87 voix :
  - M. Jean-Luc LAURENT

## Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

---

6. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association AGECAM par 87 voix :
  - M. Jean-Luc LAURENT
  
7. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein des conseils d'établissements des conservatoires de musique d'Arcueil, Kremlin-Bicêtre, de Gentilly, de Villejuif, de Cachan, de Fresnes, et de L'Haÿ-les-Roses, ainsi que du conservatoire de danse de Villejuif par 87 voix :
  - M. Jean-Luc LAURENT
  
8. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein des conseils de surveillance du CH Fondation Vallée à Gentilly par 87 voix ;
  - Mme Sarah TAILLEBOIS
  
9. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein des conseils de surveillance du CH Paul Guiraud à Villejuif par 87 voix :
  - Mme Sarah TAILLEBOIS
  - M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC
  
10. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association Cap Digital par 87 voix :
  - Monsieur Vincent JEANBRUN
  
11. Déclare élu pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'association le club des entreprises du Val-de-Bièvre par 87 voix :
  - Monsieur Vincent JEANBRUN
  
12. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein du syndicat intercommunal pour l'informatique municipale par 87 voix :
  - Titulaires : M. Dominique GIRARD
  - M. Franck PERILLAT-BOTTONET
  - Suppléant : M. Philippe VIDAL
  
13. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.



À Vitry-sur-Seine, le 23 février 2016  
Le Président

  
Michel LEPRÊTRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en Préfecture le 24 février 2016  
et ayant fait l'objet d'un affichage le 24 février 2016